

PLAN DE COURS

FQM - COMBEQ

« La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables »

Ce cours vous aidera à mieux comprendre l'élaboration et l'application des règlements municipaux découlant de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. La protection des milieux riverains et le type d'aménagement qui peut y être réalisé seront abordés de même que les éléments de stabilisation des rives ainsi que la ligne des hautes eaux. Une visite sur le terrain complétera l'activité et permettra aux participants de voir comment peut se matérialiser le contenu théorique.

- 1. Cadre d'autorisation pour les travaux en milieux hydrique et riverain**
 - 1.1 Les municipalités
 - 1.2 Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
 - 1.3 Société de la Faune et des Parcs du Québec
 - 1.4 Les lois fédérales

- 2. Les règlements à caractère discrétionnaire**
 - 2.1 À propos de la Politique
 - 2.2 Les objectifs de la Politique
 - 2.3 La nouvelle Politique (2005)
 - 2.4 Les lacs et cours d'eau assujettis
 - 2.5 La ligne des hautes eaux
 - 2.6 La rive
 - 2.7 Le littoral
 - 2.8 La plaine inondable
 - 2.9 La Politique : le plan de gestion

- 3. L'aménagement et l'entretien des cours d'eau en milieu agricole**
 - 3.1 Historique
 - 3.2 Obligations
 - 3.3 Contexte légal
 - 3.4 Aménagement
 - 3.5 Entretien
 - 3.6 Nettoyage de cours d'eau

- 4. La ligne des hautes eaux**
 - 4.1 Application de la LHE
 - 4.2 Autre ligne équivalente
 - 4.3 La ligne botanique
 - 4.4 Méthode botanique simplifiée
 - 4.5 Démarche simplifiée